

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 MARS 2010

PARTICIPANTS :

Mesdames Yvette **AUTRICQUE** - Marie –Catherine **PORTUGAL** – Lise-Marie **LASSALLE**

Messieurs Alain **DELAFONTAINE** – Igor **WILKES** – Pierre **CHAVONNET** – Bruno **BLONDEL**
Christian **PILLON**

EXCUSEE AVEC POUVOIR :

Mme Françoise **GUINEAU** pouvoir à Mlle Yvette **AUTRICQUE**

ABSENTS :

Mme Cécile **GREBOVAL** – M. Hervé **BLANCARD**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marie Catherine **PORTUGAL**

I - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2010

Monsieur Wilkes fait lecture du procès verbal.

2 modifications sont apportées au paragraphe « locaux communaux » :

Page 1 , ligne 12 : Si nécessaire
Page...1 , ligne 19 : La phrase « d'autres devis seront demandés » est à ajouter

Compte tenu de ces deux modifications, le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Mlle Yvette AUTRICQUE présente le compte financier de l'année 2009.

- Pour la section fonctionnement :

Total des recettes :	149 310,05 €	dont :
	19 724,84 €	Produits des services
	48 480,63 €	Impôts et taxes
	57 728,61 €	Dotations et participations
	9 030,39 €	Autres produits de gestion courante
Total des dépenses :	103 210,55 €	dont :
	37 480,18 €	Charges à caractère général
	48 320,18 €	Charges de personnel
	16 175,84 €	Charges de gestion courante
	1 048,02 €	Charges financières
	186,33 €	Charges exceptionnelles

Et un virement à la section investissement.

Le budget est équilibré avec un excédent qui sera transféré sur le budget prévisionnel 2010 et permettra plusieurs investissements.

Les budgets du CCAS et de l'assainissement sont également présentés **(Annexe I)**

M. WILKES et Mme LASSALLE soumettent au vote du Conseil Municipal le compte administratif 2009 (en l'absence de Mlle AUTRICQUE, Maire, qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2009, mais qui indique que Mme GUINEAU a donné son accord pour voter le C.A. 2009).

Membres du conseil le CA 2009

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Le compte administratif, les budgets du CCAS et assainissement 2009 sont adoptés.

III - BUDGET PREVISIONNEL 2010

Yvette AUTRICQUE, avant de présenter ce BP 2010, rappelle l'engagement lors de l'élection 2008, de ne pas augmenter la charge fiscale de la commune, bien que les taux des 4 taxes de Gerberoy soient sensiblement inférieurs à la moyenne départementale.

L'ensemble des conseillers partage cette analyse et il est fait état des projets d'investissements pour 2010.

1) **Toiture de la Maison Robine** : 12 385.00 € TTC

Devis de Mr DELARGILLIERE (Pierrefitte en Beauvaisis)

Cet investissement est à réaliser en priorité vu l'état de dégradation côté jardin.

NB : M. PILLON insiste sur l'obligation d'utiliser des tuiles anciennes.

2) **Travaux au 1^{er} étage du logement de l'école** :

Les travaux sont estimés à 6 457.00 € , avec un premier devis de peinture de Mr KERDRAON pour un montant de 4 457.00€

Le logement du 1^{er} étage sera équipé de mobilier en vue de location à des étudiants : une ligne d'investissement de 1 000 € est ouverte.

3) **Achat du terrain « Aire de retournement de 5 autocars »** :

La CCPV va soumettre en 2010 le vote du budget d'une 1^{ère} tranche de travaux concernant l'aire de retournement des 5 autocars et les aménagements attenants.

Un appel d'offres pour réalisation des travaux sera ensuite lancé par la CCPV. Cette aire pourrait être réalisée en cours de 2010.

Yvette AUTRICQUE indique que cette aire sera située sur la parcelle de 2,2 hectares appartenant à Mme Emilienne ROUTIER (parcelle n° B 372, commune de Gerberoy).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour réaliser l'achat de tout ou partie de cette parcelle, dans la limite d'une ligne budgétaire de 10 000 € (frais de métrage, notaire, inclus).

Mr et Mme Alain DELAFONTAINE, exploitants agricoles et titulaires d'un bail de culture resteront locataires de la commune. La commune s'engage à leur rétrocéder par vente, dans les mêmes conditions de prix que le prix d'achat majoré de l'inflation, la surface qui ne sera pas utilisée pour l'aire de retournement.

Le Maire et Mr DELAFONTAINE rencontreront Mme ROUTIER pour lui présenter l'offre d'achat.

4) **Installation de voirie**

Une ligne de 3 000 € est ouverte pour l'acquisition de mobilier urbain (bancs, poubelles, barrières) .

5) **Matériels divers** :

Plusieurs équipements seront envisagés en 2010 :

Standard téléphonique (2 000€)

Souffleur (957 €)

Matériels de classement (300 €)

6) **Frais d'architecte pour la ferme ROUTIER** :

La ligne est maintenue, d'autant plus que les travaux de parking et d'aire de retournement seront proposés pour 2010, montant proposé : 2 500 €

7° **Tour porte** :

Dans l'attente du devis de l'entreprise DENIS pour les travaux d'écoulement de l'eau, une ligne de 2 500 € est ouverte.

8° **Bois de Sapagny** :

Alain DELAFONTAINE indique qu'il sera nécessaire dès réception du devis, de réaliser des travaux pour l'état du chemin et l'aire de retournement des camions, afin de mieux valoriser les grumes. Cette ligne budgétaire sera étudiée en budget modificatif.

9) **Fenêtres du Musée**

Un premier devis pour deux fenêtres s'élève à 4 198 €.

D'autres devis seront demandés avant de réaliser ces travaux, sous réserve d'obtenir une subvention.

Après présentation de cette section investissement, dont le total prévisionnel s'élève à 70 123€ Yvette AUTRICQUE propose de voter le taux des quatre taxes pour 2010, en reconduisant ce taux à l'identique :

Taxe foncière bâti	19.39
Taxe foncière non bâti	23.67
Taxe professionnelle	5.88
Taxe d'habitation	6.90

Ces quatre taux sont adoptés à l'unanimité.

A la demande de Mme LASSALLE, il sera établi des devis comparatifs pour divers postes :
Assurances
Fenêtres du musée

M. PILLON rappelle l'intérêt d'entretenir les tombes du cimetière.
Il est proposé, pour 2011, d'augmenter les redevances des concessions.
Tarif actuel : 100.62 € (dont 33.64 € pour la CCASS)
Au 01/01/2011 150 €
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV - Convention Centre de Gestion des Communes :

Mme Erika PEROZ sera absente sur une période de 2 mois (avril et mai 2010).
Afin de pourvoir à son remplacement, une convention avec le Centre de Gestion des Communes doit être signée. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que le Maire signe cette convention.

De même, la convention avec la CCPV et l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses vallées sera signée par le Maire pour confier l'accueil au Musée à l'OTSI, qui sera présent à la Maison Robine de mars à octobre 2010. Les recettes pour la commune seront basées sur les ventes au musée et l'accueil des groupes.

V - Projet d'entretien et d'aménagement de la promenade des remparts :

A la suite des deux visites effectuées par M. GUINET (ONF) et M. DEGRAND MAISON (ancien conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture), il ressort que l'état sanitaire de plusieurs arbres de la promenade des remparts est très dégradé.

Au total, 13 arbres présentent un caractère de dégradation avancée, voire avec risque pour cinq d'entre eux.

Un devis a été présenté à la commune pour l'abattage de 13 arbres et taille des houpiers.

Compte tenu de l'importance de la sécurité sur le site, il sera proposé courant avril l'abattage de cinq arbres

Une 2^{ème} visite sera organisée avec la participation de Mme GUINET et de M. DEGRANDMAISON pour l'ensemble des habitants de la commune le 1^{er} mai 2010 à 10h30.

La suite des travaux à programmer sur la promenade sera débattue après l'avis des 2 experts, tout en préservant l'harmonie visuelle de ce patrimoine classé.

Le n° 9 de « Des nouvelles de Gerberoy » traite de ce sujet.

VI – Stationnement des autocars saison 2010 :

La Communauté de Communes programme, lors de son Conseil Communautaire de mars 2010, une 1^{ère} tranche pour l'aménagement de l'aire de retournement des autocars.

Dans cette attente, il ne peut être évité la circulation des cars dans Gerberoy. A défaut de solution satisfaisante, le stationnement des cars se fera à la sortie Nord du village, seul endroit où les cars puissent faire demi tour.

Le stationnement des riverains le week-end se fera dans l'allée du jeu de tamis où les places seront numérotées pour les résidents qui ne peuvent se garer dans Gerberoy. Un arrêté municipal sera publié en ce sens.

VII - Fixation du tarif de location de la HALLE :

Le tarif est fixé à 200 € la journée.

Toutefois, pour les associations de Gerberoy, la location est proposée à 80 € en 2010.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ce tarif.

Le Maire précise qu'elle a rencontré l'organisateur du salon des Antiquaires de Forges et Aumale, et qu'un salon pourrait être proposé, soit à l'automne 2010, soit au printemps 2011, en utilisant les diverses salles, la Halle, les Jardins Henri IV et la Maison Robine.

Le prix de location sera calculé en additionnant les tarifs des trois sites couverts (Ecole, Maison du Gué et Halle).

VIII -Questions diverses :

1) Le Maire indique que le monument de Camille SAUNIER pourrait être gravé avec les sommes collectées lors de ses obsèques.

Le Conseil Municipal donne son accord et souhaite recueillir l'avis de la famille.

2) Demandes de travaux

Un riverain a sollicité l'autorisation de mettre une cuve de vidange sur le territoire communal. M. WILKES prendra contact avec lui pour examen de la demande et la suite à donner.

3) Eclairage Pommier Malsoin :

M. Blondel signale le non fonctionnement de l'éclairage dans la ruelle du Pommier Malsoin. Le Maire contactera directement M. BISSHOPP, Président du Syndicat d'Electrification.

4) Sécurité routière :

M. BLONDEL signale le problème de la sécurité des piétons qui se rendent à Songeons, vu la grande vitesse des véhicules à l'entrée du bourg.

5) Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Vendredi 7 mai
- vendredi 2 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30